



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-9-10-1

Séance du vendredi 9 octobre 2020

AVENANT 2020 A LA CONTRACTUALISATION ETAT-DEPARTEMENT RELATIVE A LA MISE EN OEUVRE DE LA STRATEGIE NATIONALE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN- VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSEE :

Mme JENN.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU les articles L 262-1 et R 262-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles relatifs au Revenu de Solidarité Active,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-6-4-1 / n° CD-2019-6-10-2 du 13 décembre 2019 portant sur la Politique de la Solidarité,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2020-5-12-3 du 28 août 2020 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021 État-Département signée en juin 2019,
- VU l'avis favorable de la Commission Solidarité famille, insertion et logement du 25 septembre 2020,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve l'avenant 2020 à la contractualisation de l'Etat et du Département relative à la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, joint en annexe à la présente délibération et autorise le Président du Conseil départemental à le signer,
- Approuve la Charte d'engagements réciproques entre l'Etat, le Département et la Caisse d'allocations familiales, jointe en annexe à la présente délibération et autorise le Président du Conseil départemental à la signer,
- Approuve le fonds de soutien lié à la crise sanitaire et sociale vers les épiceries sociales et solidaires et restaurants sociaux du Haut-Rhin, pour un montant total de 221 174€ dont 110 587€ pour l'Etat et 110 587€ pour le Département et dont les modalités d'aides sont fixées en annexe à la présente délibération,
- Approuve la convention type d'octroi de subvention de fonctionnement aux associations/organismes jointe en annexe à la présente délibération et autorise le Président du Conseil départemental à signer les conventions particulières avec les partenaires en application de cette convention type.

LE PRESIDENT



LE PRESIDENT
Remy WITH

Adopté à l'unanimité